

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023**

**Convocation :** 25/03/2023

**Affichage liste délibérations :** 04/04/2023

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur MERMOURI

**L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Madame Florence MERIDJI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

**DEL20230331\_28**

#### **TABLEAU DES EMPLOIS**

**RAPPORTEUR :** Laurence FRETY



Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 21 mars 2023 ;

Vu le tableau des emplois, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

### 1ère partie : création d'emploi

Pour accompagner l'évolution des missions des services municipaux, il est nécessaire de créer l'emploi suivant :

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
Services techniques	Agent de propreté	Adjoint technique	Temps complet	C

### 2ème partie : évolutions d'emplois dans le cadre de recrutements, de mobilités internes et d'évolution de carrière

Pour adapter le tableau des emplois en fonction des décisions prises en matière de recrutement/mobilités internes mais aussi pour permettre l'évolution de carrière des agents (réussite à concours, avancement de grade, promotion interne...), il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

Emplois à modifier			
Direction/service	Emploi	Temps de travail actuel :	Temps de travail à venir :
Direction générale	Assistante administrative	Temps complet	Temps non complet 50 %
Petite enfance et parentalité	Animateur RAM	<b>Cadres d'emplois actuels :</b> Adjoint d'animation (cat. C) Animateur (cat. B)	<b>Cadre d'emplois et grades à venir :</b> Assistant socio éducatif (cat. A)
Prévention, médiation et sécurité / Police municipale	Agent de vidéo surveillance	<b>Cadre d'emplois actuel :</b> Adjoint technique (cat. C) <b>Intitulé de poste actuel :</b> Agent de vidéo surveillance	<b>Cadre d'emplois à venir :</b> Gardien brigadier (cat. C) <b>Intitulé de poste à venir :</b> Policier municipal

### 3ème partie : suppressions d'emplois

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois avec certaines suppressions de poste en lien avec l'externalisation des missions d'entretien et le redéploiement des missions du responsable magasin en interne :

Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
Services techniques	Agent d'entretien	Adjoint technique	Temps complet	C
Services techniques	Agent d'entretien	Adjoint technique	Temps complet	C
Services techniques	Référent magasin	Agent de maîtrise/Technicien	Temps complet	C/B

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**32 VOIX POUR**

**3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** Monsieur RIVA ; Madame BODARD ; Madame MOIOLI

#### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Azdine MERMOURI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.